



Société anonyme au capital social de  
499.444,50 euros  
Siège social : 50, boulevard Haussmann  
75009 Paris  
388 380 073 RCS Paris

(la « Société »)

---

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES CITEO  
DE LA FILIERE EMBALLAGES MENAGERS  
DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2023**

---

**Ordre du jour**

1. *Présentation pour avis* de l'actualisation du taux d'emballages papier carton encadrant le soutien des tonnes pour l'année 2024 ;
2. *Présentation pour information* du bilan d'accompagnement des adhérents à l'éco-conception (2022 et premier semestre 2023) ;
3. *Présentation pour information* des synthèses des plans de prévention et d'éco-conception ;
4. *Présentation pour information* du suivi et bilan d'action en matière de développement du réemploi des emballages ménagers au titre de l'année 2023 ;
5. *Présentation pour information* des modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif de prime relative à la mise à disposition d'encarts d'information ;
6. *Présentation pour avis* du montant de la prime relative à la mise à disposition d'encarts d'information.

## I. Registre de présence

Le 1<sup>er</sup> décembre 2023 à 10h, les membres des Comités des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers (le « **Comité** ») des Sociétés Citeo et Adelphe se sont conjointement réunis par vidéo conférence via l'application Teams, sur convocation du Directeur Général de la Société en date du 24 novembre 2023 adressée par voie électronique.

### **Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo :**

#### Au titre du collège « producteurs » :

- M. Nicolas Calo, titulaire, représentant de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) ;
- Mme Giulia Basclat, titulaire, représentante de la Fédération du Commerce et de l'Industrie (FCD) ;
- Mme Virginie d'Enfert, titulaire, représentante de la Fédération Hygiène et Entretien Responsable (FHER).

#### Au titre du collège « opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets » :

- M. Jacques Bordat, titulaire, représentant de l'Alliance Recyclage ;
- Mme Lise Olsina, titulaire, représentante de la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME) ;
- M. Hervé Sirena, titulaire, représentant de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE).

#### Au titre du collège « collectivités territoriales » :

- M. Bertrand Bohain, suppléant, représentant d'Intercommunalités de France, *a reçu pouvoir* de Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- M. Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de Régions de France.

#### Au titre du collège « associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs » :

- Mme Juliette Franquet, suppléante, représentante de Zéro Waste France.

### **Est absent :**

#### Au titre du collège « collectivités territoriales » :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF), *a donné pouvoir* à M. Bertrand Bohain, suppléant, représentant d'Intercommunalités de France.

#### Au titre du collège « associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs » :

- Le représentant de France Nature Environnement ;
- Le représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

**Assistent également à la réunion, en tout ou partie :**

- Caroline Montalcino, Censeure d'Etat ;
- Stéphane Durand, Directeur prospective industrie, Citeo ;
- Valentine Guiton, Responsable accompagnement éco-conception, Citeo ;
- Nicolas Piffeteau, Chef de projets réemploi, Citeo ;
- Aurélie Imbert, Responsable campagnes nationales, Citeo ;
- Julien Dubourg, Directeur Client et Marketing, Citeo ;
- Clara Seligmann, Responsable Affaires institutionnelles, Citeo ;
- Clémence Defouloy, Chargée de mission Agrément et Concertation, Citeo.

Le registre de présence fait état des membres des Comités et des représentants des Sociétés assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Paul Boivin et Virginie d'Enfert président la réunion en leurs qualités respectives de Président du Comité des Parties Prenantes d'Adelphe (le « **Président** ») et de Présidente du Comité des Parties Prenantes de Citeo (la « **Présidente** »). Clara Seligmann est désignée comme secrétaire de la réunion des Comités (la « **Secrétaire de séance** »).

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, les Comités ont valablement délibéré sur les projets soumis à leurs avis.

## II. Saisine pour avis

### 1. Présentation pour avis de l'actualisation du taux d'emballages papier carton encadrant le soutien des tonnes pour l'année 2024.

La **Présidente** propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo d'approuver la proposition d'actualisation du taux d'emballages papier carton encadrant le soutien des tonnes pour l'année 2024.

#### **Comité Parties Prenantes Citeo - Résultat du vote :**

##### Collège des producteurs :

- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Fédération Hygiène et Entretien Responsable : **Avis favorable**

##### Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Abstention**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable**

##### Collège collectivités territoriales :

- Intercommunalités de France : **Abstention**
- Association des Maires de France : **Abstention**
- Régions de France : **Abstention**

##### Collège associations environnementales et de consommateurs :

- Zéro Waste France : **Abstention**

**Avec cinq (5) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et cinq (5) abstentions, le Comité approuve la proposition d'actualisation du taux d'emballages papier carton encadrant le soutien des tonnes pour l'année 2024.**

**Toutefois, par parallélisme des formes avec le Comités des Parties Prenantes emballages ménagers d'Adelphe qui n'a pas approuvé cette proposition, le Comité sera à nouveau saisi dans un délai d'un mois.**

## 2. Présentation pour avis du montant de la prime relative à la mise à disposition d'encarts d'information

La **Présidente** propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo d'approuver le montant de la prime relative à la mise à disposition d'encarts d'information.

### Comité Parties Prenantes Citeo - Résultat du vote :

#### Collège des producteurs :

- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Fédération Hygiène et Entretien Responsable : **Avis favorable**

#### Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Abstention**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Abstention**

#### Collège collectivités territoriales :

- Intercommunalités de France : **Avis favorable**
- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Régions de France : **Avis favorable**

#### Collège associations environnementales et de consommateurs :

- Zéro Waste France : **Abstention**

**Avec sept (7) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et trois (3) abstentions, le Comité approuve le montant de la prime relative à la mise à disposition d'encarts d'information.**

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à trois jours ouvrés après la réunion.

La Société déclare avoir reçu un avis circonstancié, annexé au présent avis, dans le délai de trois jours ouvrés suivant la réunion.

Virginie d'Enfert

\*\*\*\*

Lise Olsina

**Présidente du Comité des Parties Prenantes Citeo**

**Scrutatrice – Comité Parties  
Prenantes Citeo**

Virginie d'Enfert, Fédération Hygiène et Entretien Responsable

Lise Olsina, Confédération des  
Métiers de l'Environnement

## **Annexe I – Avis circonstancié de l'Association des Maires de France**

En complément du vote relatif à la prime pour la presse lors du CPP du 1er décembre 2023, je vous fais part d'un avis plus circonstancié en tant que représentante de l'AMF.

La possibilité pour la presse de bénéficier d'une prime couvrant 100% de la contribution due conduit à prolonger une disposition difficilement acceptable. Quelles que soient les particularités de la presse, sa situation ne devrait pas l'autoriser à générer des déchets et à laisser aux autres acteurs de la filière papier graphique le soin de payer à sa place pour leur recyclage. Le législateur ayant ouvert cette possibilité, il est difficile de s'y opposer de front, mais je souhaite rappeler le privilège scandaleux dont bénéficie la presse depuis l'origine de la filière. La proposition de plafonner la prime à 80 % du montant des contributions a le mérite de rappeler aux Pouvoirs publics que la presse est dans une situation d'exception et de proposer une mesure susceptible de la ramener un peu au droit commun.

C'est pourquoi, l'AMF a émis un avis favorable sur cette disposition ; cet avis portait davantage sur le principe d'un plafonnement que sur l'existence de cette prime en tant que telle.